

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2022

RATIFIANT L'ORDONNANCE N° 2021-1605 DU 8 DÉCEMBRE 2021 ÉTENDANT ET ADAPTANT À LA FONCTION PUBLIQUE DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE CERTAINES DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - (N° 3)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« un impact »,

les mots :

« des conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.